

Commune

de Porchères

Journal municipal n° 52 – Mai 2026



SOMMAIRE

Le mot du maire

p. 02

Elections municipales

p. 03

Rétablissons quelques vérités

p. 05

Point sur les finances

p. 07

Le City stade est ouvert !

p. 08

Nos aînés

p. 09

Divers

p. 09

Coupure d'électricité de février

p. 11

Bien vivre ensemble à Porchères

p. 12

Programme de la Fête Locale

p. 13

La saison estivale

p. 12

Agenda

p. 16

Le mot du maire



A ceux qui ont voté pour moi et mon équipe

Tout d'abord, il me revient de remercier sincèrement et chaleureusement les 283 électeurs de Porchères qui m'ont fait confiance, à moi et mon équipe. Je tiens à leur exprimer ma gratitude et je m'engage à être à la hauteur de la confiance qu'ils ont mis en nous.

Nous continuerons à faire de Porchères une commune vivante, où il fait bon vivre, dans un environnement sain et un état d'esprit festif et humain.

A l'heure où tout est instable sur cette planète, vous faites les choix de la stabilité, et de renouveler une équipe qui a fait ses preuves, unie, méthodique et transparente, avec l'intérêt général au cœur de ses préoccupations.

A ceux qui n'ont pas voté pour moi et mon équipe

A ceux-là, je m'adresse aussi directement. D'abord, il m'appartient d'être le maire de tous les habitants de la commune. Si vous n'avez pas voté pour moi et mon équipe, vous avez sans doute des raisons, soit sur le bilan des 12 dernières années, soit sur le projet qui vous a été proposé.

Alors je vous tends la main. Je vous propose de prendre un rendez-vous avec moi pour m'exposer ce qui ne vous a pas satisfait, ce qui ne vous convient pas. Je donnerai suite personnellement à toutes les sollicitations et répondrai à toutes vos questions, et je tiendrai compte de vos remarques et avis. N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 06.30.93.57.60.

Et pour la suite :

Désormais, la campagne électorale étant derrière nous et les urnes ayant parlé, il est important de se remettre au travail et de donner une impulsion nouvelle à la commune tout en restant dans la continuité des valeurs qui nous portent.

Il est temps d'apaiser Porchères.

Le nouveau conseil municipal s'est immédiatement mobilisé pour voter le budget avant cette fin avril à hauteur de 1.129.232 € pour 2026.

Le conseil municipal vous donne rendez-vous le dimanche 24 mai pour un temps de remerciements avec l'inauguration du City stade de Porchères et la plantation d'un « mai des élus » à partir de 11 h.

Bonne lecture.

David REDON, maire de Porchères.

« La critique est aisée
mais l'art est difficile. »

Elections municipales du dimanche 15 mars

Le dimanche 15 mars dernier, vous vous êtes rendus aux urnes pour voter lors des élections municipales.

Voici les résultats :

	Nombre	% Inscrits
Inscrits	686	
Abstentions	111	16,18
Votants	575	83,82
Blancs	7	
Nuls	4	
Exprimés	564	



Liste des candidatures	Conduite par	Voix	% Exprimés	Sièges
Ensemble, construisons le Porchères de demain	M. David REDON	283	50,18	12
Porchères 2026, un village, une nature, un avenir à partager	M. Régis MERCIER	281	49,82	3

A la suite des élections, le Conseil Municipal s'est réuni le 20 mars 2026 pour procéder à son installation et à l'élection du Maire et des adjoints.

Composition du Conseil Municipal « dans l'ordre du tableau » :

Fonction	Nom et prénom
Maire	David REDON
1 ^{er} adjoint	Christian AÏÇOBERRY
2 ^{ème} adjointe	Bernadette BOUFFARD-GOURLOT
3 ^{ème} adjoint	Alexandre FARENZENA
Conseiller municipal	Richard LEVY
Conseiller municipal	Guy VAYSSE
Conseillère municipale	Véronique BOGDANOFF JOSEPH
Conseiller municipal	Amaury GOUEDO
Conseillère municipale	Audrey LAMBERT
Conseillère municipale	Elodie LABROUSSE
Conseillère municipale	Samantha LABROUSSE
Conseillère municipale	Manon BIZZOTTO
Conseiller municipal	Xavier DOUCET-BARRAUD
Conseiller municipal	Régis MERCIER
Conseillère municipale	Dominique DE GILBERT DES AUBINEAUX

Précisions du Maire : Le dépouillement des élections et le recours devant le tribunal administratif

Le dépouillement s'est déroulé de manière tout à fait normale, devant un public nombreux. Le résultat du dépouillement a présenté un score serré à 283 voix pour ma liste et 281 voix pour la liste de M. MERCIER.

Immédiatement M. MERCIER m'a demandé un recomptage des bulletins. Bien que n'y étant pas obligé, j'ai instantanément accepté. Ce recomptage a été effectué par 4 scrutateurs (2 de chaque liste), devant tous les témoins présents lors du dépouillement et sous le contrôle de M. MERCIER et de moi-même. Le résultat s'est avéré strictement identique à celui du premier comptage. J'ai alors procédé à la proclamation officielle des résultats.

M. MERCIER a, à la suite, souhaité prendre la parole, ce que je lui ai accordé. Il a remercié ses électeurs et a reconnu que « *le résultat des urnes ne nous a pas été favorable* ». Et a ensuite dit : « *Nous respectons le choix démocratique exprimé et souhaitons réussite à l'équipe élue, dans l'intérêt de tous les habitants* ».

C'était le 15 mars au soir... Et le 20 mars il déposait un recours pour faire annuler l'élection.

Depuis 12 ans que je suis Maire, je tiens à signaler que nous n'avons AUCUN contentieux devant AUCUNE juridiction avec la mairie. Je vous invite à vous renseigner tout autour de nous s'il existe d'autres mairies dans ce cas. Cela dit beaucoup du sérieux avec lequel nous nous sommes appliqués à respecter le droit dans tout sa complexité autant qu'il nous l'a été possible. De manière corolaire, il en résulte que nous n'avons pas dépensé un centime en frais d'avocat. Je précise que ceux engagés au titre de la gravière, ou autre, ont toujours été remboursés par le contrat de protection juridique de notre assurance.

M. MERCIER a donc déposé un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux le vendredi 20 mars 2026 pour contester le résultat des élections municipales de Porchères du 15 mars dernier.

Commissions communales

Les commissions communales ont été créées et leurs membres désignés le 8 avril dernier :

- **AFFAIRES SCOLAIRES** : David REDON, Christian AÏÇOBERRY, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Véronique BOGDANOFF JOSPEH, Samantha LABROUSSE, Régis MERCIER
- **FINANCES** : David REDON, Christian AÏÇOBERRY, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alexandre FARENZENA, Richard LEVY, Amaury GOUEDO, Samantha LABROUSSE, Régis MERCIER
- **FESTIVITES / ASSOCIATIONS** : David REDON, Christian AÏÇOBERRY, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alexandre FARENZENA, Audrey LAMBERT, Elodie LABROUSSE, Samantha LABROUSSE, Régis MERCIER
- **PLAINE DES SPORTS** : David REDON, Alexandre FARENZENA, Guy VAYSSE, Amaury GOUEDO, Audrey LAMBERT, Samantha LABROUSSE, Manon BIZZOTTO, Dominique DE GILBERT DES AUBINEAUX, Xavier DOUCET-BARRAUD
- **CIMETIERE** : David REDON, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Véronique BOGDANOFF JOSEPH, Xavier DOUCET-BARRAUD



Rétablissons quelques vérités...

1. Le projet de gravière

Ce projet ne relève en aucun cas de l'intérêt général, il sert exclusivement pour du profit privé et la grave servira à faire du remblai pour la future LGV en sud Gironde ; et va ainsi, détruire la vallée du Ciron.

L'exploitation n'a pas commencé, à ce jour, ni à Porchères, ni à Saint-Antoine, bien qu'autorisé depuis 2013. Avez-vous vu sortir un seul camion de l'emprise du site ? NON.



Pour ceux qui sont « *ni pour, ni contre la gravière mais qui souhaitent juste avoir les véritables chiffres* », le dossier de 650 pages, est disponible sur le site de la préfecture et en mairie. Il est très clair et indique dans sa page 19 : « 36 à 45 rotations par jour » comme précisé dans l'extrait ci-dessous :

Les matériaux extraits sur la carrière de PORCHÈRES – SAINT-ANTOINE SUR L'ISLE seront traités par lavage-criblage sur l'installation de traitement implantée sur site (cf. chapitre 5).

Ils seront distribués par la route, aucune voie ferrée ou navigable à proximité ne permettant un autre mode de transport. La distribution se fera de façon régulière pendant les phases d'ouverture de l'installation (7 h 00 - 20 h 00). Pour une production de 200 000 à 250 000 tonnes/an, cela représente un flux de 36 à 45 rotations de camions par jour (220 jours en moyenne).



Une rotation, c'est un camion chargé dans un sens, puis le même camion, vide, dans l'autre sens, soit $45 \times 2 = 90$ camions par jour sur la départementale 10 et traversant Porchères. Si ce projet voit le jour :

IL Y AURA DES DIZAINES DE VICTIMES DE CES NUISANCES A PORCHERES ET AILLEURS !

Si vous voulez en savoir d'avantage, vous pouvez consulter le site internet de la mairie de Porchères <https://www.porcheres.fr/p118.html> et en particulier la délibération du 5 novembre 2025 qui retrace l'historique complet du dossier.

Le dernier arrêté préfectoral de mars 2024 a été attaqué devant le tribunal administratif de Bordeaux en juillet 2024 par la mairie de Porchères, 2 associations environnementales et 60 riverains.

Depuis... les juges administratifs travaillent.

Le Maire se tient personnellement à la disposition de toute personne souhaitant consulter des documents ou échanger sur le sujet.

2. Le SMICVAL et les déchets ménagers

BAISSE DE LA TAXE SUR LES POUBELLES A PORCHERES !

Le 3 mars 2026, le SMICVAL a voté son budget et les taux de taxe TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour 2026. Pour ce qui concerne Porchères, BONNE NOUVELLE ! Le taux va passer de 23,55 % en 2025 à 21,81 % en 2026 soit une baisse d'environ 7,3 % !

- 7 %
De taxe sur les ordures ménagères à Porchères en 2026 !

Vous en connaissez beaucoup, vous, des taxes qui baissent ?



Cela s'explique par la baisse de tonnage collecté pour les communes en PAC (Points d'Apports Collectifs) et la baisse des coûts de collecte. Nous sommes ainsi récompensés de nos efforts !

Quant aux communes alentours qui ne sont pas passées en PAC, leur hausse pour 2026 sera d'environ 6 %.

La décision courageuse de passer en PAC permet ainsi d'épargner le pouvoir d'achat des habitants, de trier mieux et produire moins de déchets.

BON POUR LE PORTE-MONNAIE ET BON POUR LA PLANETE !

Pour mémoire, les personnes qui ne peuvent assumer physiquement d'aller jusqu'aux PAC, la collecte en porte-à-porte peut être maintenue. Il suffit d'en faire la demande au SMICVAL ou à la mairie.

3. Les bords de rivière

La rivière Isle, anciennement navigable, est entièrement dans le DPF (Domaine Public Fluvial), propriété d'EPIDOR (Etablissement Public Interdépartemental du bassin de la Dordogne). Elle est bordée de propriétés privées qui sont grévées d'une servitude de marchepied de 3,25 m qui s'exerce tout le long de son cours. Cette servitude est incluse dans la propriété privée. Seul le passage des piétons y est autorisé et ce depuis seulement une vingtaine d'années.



En 2025, la commune de Porchères a acquis à l'amiable, d'entente avec l'agriculteur riverain environ 1 300 m linéaires des bords de l'Isle dans le secteur de l'écluse de Camps (matérialisés en jaune sur la photo ci-contre). Classé en ENS (Espace Naturel Sensible) cet espace est clairement identifié comme ayant des enjeux majeurs pour la faune et la flore à l'échelle de la Vallée de l'Isle.

Les bords de rivière ne sont pas disponibles pour y faire ce que l'on veut ! Seule la maîtrise foncière permet de concevoir des équipements et des aménagements sur ses bordures. C'est donc bien ce choix qu'a fait la municipalité depuis longtemps.



Le 8 avril 2026, le Conseil Municipal de Porchères a approuvé les comptes de 2025 dont voici le détail :

En fonctionnement, la collectivité comptabilise 560 773 € de dépenses et 628 744 € de recettes.

En investissement, elle comptabilise 643 722 € de dépenses et 631 965 € de recettes.

Au 1^{er} janvier 2026, elle reporte 200 756 € en fonctionnement.

En 2025, les dépenses ont permis de réaliser plusieurs investissements dont l'accès au City stade le long du restaurant scolaire et l'acquisition du terrain qui jouxte la salle polyvalente. Des travaux de réparations ont été effectués au restaurant scolaire, le raccordement électrique de l'ancienne cantine et le fleurissement du parvis de la mairie ont été réalisés. La collectivité a acheté et renouvelé plusieurs équipements électriques : un vidéoprojecteur et un écran pour la mairie ; un lave-vaisselle, une chambre froide et un fourneau pour la salle polyvalente ; un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire à hauteur de 34 000 €.

Le 27 avril 2026, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2026. Il est équilibré en dépenses et en recettes et prévoit 781 940 € en fonctionnement et 347 292 € en investissement soit 1 129 232 € au total. Les dépenses de fonctionnement sont globalement stables. Concernant les investissements prévisionnels, on peut citer :

- Le City stade (pour environ 90 000 €)
- L'enfouissement d'un bloc de PAC (ordures ménagères)
- L'achat de terrains au niveau de l'Ecluse de Camps
- Le curage des fossés
- Des travaux de sécurisation routière dans le bourg
- Des travaux d'électricité au niveau de la plaine des sports

Ce budget a été construit :

- **A taux de fiscalité constant, comme depuis 10 ans, SANS AUGMENTER LES TAUX D'IMPÔTS,**
- **Sans emprunt,**
- **En maintenant un volume d'investissement similaire aux années précédentes,**
- **Sans augmentation des tarifs communaux (cantine, cimetière, salle polyvalente...).**

En l'état actuel du budget 2026 voté, Porchères présente une capacité de désendettement de 3,66 ans.

La capacité de désendettement est un ratio qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la commune pour rembourser l'intégralité de son encours de dette grâce à ses ressources disponibles. C'est un excellent indicateur de la « santé financière » d'une commune. En dessous de 12 ans, les préfetures et les chambres régionales des comptes considèrent la situation comme saine. A Porchères, la santé financière est donc plutôt bonne ! C'est le résultat d'une douzaine d'années de bonne gestion !



Le City stade est ouvert !

Préconisé par la consultation citoyenne, qui s'est déroulée au printemps 2025, le City Stade était un équipement attendu par les habitants de Porchères.

Promouvoir le sport des jeunes et des moins jeunes était un souhait de la municipalité qui a donc été confirmé. Cet équipement est aussi destiné à l'utilisation des écoles du RPI qui sont prioritaires sur les jours de classe.

C'est la Société SAE qui a été retenue pour réaliser ce projet d'un montant d'environ 90 000 €. La commune a bénéficié de l'aide financière de l'Etat pour 25 000 € et de la Cali pour 18 000 €.



INVITATION

INAUGURATION

DU

CITY STADE

& PLANTATION DU MAI DES ÉLUS

DIMANCHE 24 MAI | 11H

au **CITY STADE DE PORCHERES**

Venez partager un moment convivial !

VERRE DE L'AMITIÉ et buffet EN SUIVANT

JEUX DÉCOUVERTE du City Stade

ET D'AUTRES surprises !

Un espace pour jouer, se rencontrer, grandir ensemble !

Terrassement, dalle en béton drainant et installation de la structure et des équipements se sont déroulés durant l'hiver 2025-2026. Enfin, le bureau de contrôle a attesté de la conformité de l'équipement fin février.

Tout le monde peut donc venir utiliser le nouveau City Stade !

Vous êtes chaleureusement invités à participer à son inauguration

dimanche 24 mai 2026

à 11 h

et à la plantation du « Mai des élus »

Nos aînés

Samedi 7 février, a eu lieu le traditionnel repas des aînés !

Dans la bonne humeur, ils ont pu partager un délicieux repas avec les élus du Conseil Municipal et du Conseil Municipal des Jeunes. Le tout, en musique, avec un trio de variété pour assurer l'animation !

Merci à tous pour votre participation !



Début mars, les élèves de moyenne et grande section de l'école de La Mousquetière sont venus partager des jeux avec les membres de l'académie des âges ! Un super moment d'échanges intergénérationnels permettant aux plus anciens d'exercer leurs réflexes et aux plus jeunes de profiter de leurs expériences !



Renouvellement du Label Territoire Bio Engagé

Le 3 mars, la commune de Porchères a obtenu le renouvellement de son Label Territoire Bio Engagé.

Pour rappel, ce label vise à valoriser les collectivités et établissements ayant engagé une démarche en faveur de l'agriculture biologique sur leur territoire et visant à développer une alimentation plus saine.

Avec ses plus de 45 % de produits BIO servis au restaurant scolaire, Porchères conserve son Niveau 2 avec ses 2 fourchettes, et ce, pour les 2 années à venir.



Bus France Services

Le Bus France services sera présent à Porchères les mardis 26 mai et 30 juin, de 13h15 à 16h30 sur le parking de la salle polyvalente.

Un agent du service des impôts effectuera une permanence le 26 mai dans le Bus France Services pour vous accompagner dans votre déclaration de revenus.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Découvrez le Bus France services de La Cali



Gratuit – sans RDV
franceservices@lacali.fr | 06 65 82 97 98
Planning à retrouver sur www.lacali.fr et dans votre mairie



Le PLUi-HD



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat et Déplacement (PLUi-HD) a été approuvé par le Conseil Communautaire le 26 février 2026 et il est désormais en vigueur.

Ce document structure et articule les politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat et de transports. Son approbation entraîne l'abrogation de tous les anciens documents d'urbanisme (PLU, Cartes communales) qui étaient en vigueur jusqu'alors sur le territoire.

A Porchères, les règles en matière d'urbanisme sont donc maintenant définies par le PLUi-HD en vigueur que vous pouvez retrouver dans son intégralité sur le site internet de La Cali : www.lacali.fr/mon-quotidien/connaitre-les-regles-durbanisme/plui-hd/consultation-du-plui-hd-approuve/

NOUVEAUTE !

Dorénavant, vous devez déposer une Déclaration Préalable pour effectuer un ravalement de façade ou une édification de clôture.



Vos documents d'urbanisme peuvent être déposés soit en format papier, en 2 exemplaires, au secrétariat de la mairie, soit en format PDF par mail à urbanisme@porcheres.fr. Ils seront transmis dans les meilleurs délais à la Cali, qui est en charge de leur instruction.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



Au vu des dégâts causés par la tempête NILS, la mairie de Porchères a demandé à la Préfecture une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle le 20 février dernier à la Préfecture.

Porchères a été reconnue en état de catastrophe naturelle inondations et coulées de boues par l'arrêté interministériel du 24 février 2026, paru au Journal Officiel le lendemain. Il est consultable sur Légifrance : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053568303.

Retour sur la coupure d'électricité de février

ENEDIS a entrepris des travaux de renforcement électrique dans le secteur de Lagrave depuis le début de l'année 2026. Durant ces travaux, un incident s'est produit le jeudi 19 février vers 20h, entraînant la rupture d'un câble alimentant une soixantaine de maisons à Porchères dans les secteurs de Chollet, Champeville, Courbarieu, La Grosse Croix...

Dans un premier temps, ENEDIS a annoncé à la mairie un rétablissement pour le vendredi 20 février vers 12h. Puis, cette prévision a évolué au 20 février à 20h puis passé au samedi 21 à 20h. Dès 8h30, le samedi 21 février, le Maire et les adjoints, ont proposé d'ouvrir la salle polyvalente afin que les Porcherois concernés soient au chaud, puissent boire une boisson chaude et recharger leurs téléphones portables et ordinateurs.

Les 1^{er} et 2^{ème} adjoints ont fait du porte-à-porte sur l'ensemble du secteur concerné pour recenser les besoins et identifier les personnes en difficultés : personnes sous respirateur et oxygène, lits médicalisés... Nombreux sont les habitants à avoir bénéficié de cette aide improvisée mais bienvenue. L'essentiel était de s'assurer que personne n'était en danger.

A partir du samedi midi, suite à plusieurs sollicitations, la mairie a aussi proposé à ceux qui le souhaitaient d'amener leur congélateur à la salle polyvalente. Samedi soir, deux générateurs avaient été installés dans les villages par ENEDIS mais cela n'a pas été suffisant. Pendant ce temps, la mairie est restée en lien permanent avec ENEDIS qui n'a réussi à identifier la cause précise de la coupure que le dimanche vers 12h. A partir du dimanche après-midi, des travaux de réparations ont été menés au niveau de Lagrave et ce n'est que vers 19h que le courant est revenu pour tout le monde.

Les agents d'ENEDIS ont fait leur maximum pour être réactifs alors qu'ils étaient déjà bien occupés par les désagréments causés par la tempête NILS. Merci à eux ! La mairie a fait son maximum pour être au plus près des besoins des habitants et communiquer régulièrement en actualisant la situation à chaque nouvelle information disponible.



Alors que certains étaient à leur 3^{ème} jour sans électricité, on peut s'étonner de la virulence de quelques commentaires, notamment sur les réseaux sociaux, par ceux qui n'étaient pas concernés voire même d'autres communes ! La mairie n'est pas responsable du réseau électrique... Elle en est même, comme tous les habitants, dépendante. En situation de crise, il apparaît peut-être plus pertinent de faire preuve de solidarité et de bienveillance que de méchanceté et d'agressivité. Merci à tous pour votre patience.



Nuisances sonores : L'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 précise que : « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. »



Et que : « Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

JE NE TOUCHE PAS À MES HAIES !

DU 15 MARS AU 31 JUILLET

JE PRÉSERVE LA BIODIVERSITÉ
EN PROTÉGEANT LA NIDIFICATION DES OISEAUX
MAIS AUSSI LA REPRODUCTION D'AUTRES ESPÈCES.



Taille des haies : Les haies sont les refuges de nombreux animaux. Elles offrent abri et nourriture et plusieurs espèces d'oiseaux les utilisent pour se reproduire et accueillir leurs petits à la belle saison.

Couper ou déranger leurs abris à cette période risque d'entraîner l'abandon des nids et donc de mettre en péril la reproduction des espèces.

Préserver les haies à cette période, c'est aussi préserver la biodiversité.

Produits phytosanitaires : Depuis le 1er janvier 2019, la législation a changé : la vente de produits phytopharmaceutiques synthétiques aux particuliers est interdite. Seuls les produits portant la mention EAJ (Emploi Autorisé au Jardin) sont autorisés. Tous les produits vendus dans le commerce sont donc par définition "autorisés".

Tous les produits vendus avant 2019 ne sont pas interdits aujourd'hui. Vous avez peut-être dans votre garage un vieux bidon acheté il y a des années. Pour savoir si ce produit est polluant et donc interdit il vous suffit de repérer le numéro d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) inscrit dessus ; puis, de vous rendre sur le site de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour rentrer ce numéro et voir si le produit est toujours autorisé : <https://ephy.anses.fr/>.

Respectons la nature, soyons vigilants aux produits que nous employons, et surtout à ceux achetés sur internet ou à l'étranger qui ne bénéficient pas forcément d'une autorisation de mise sur le marché et de la mention EAJ.



PROGRAMME

VENDREDI 29 MAI

Ouverture dès 18h30 **Marché Gourmand**
 Composez votre repas auprès des commerçants. Portez vos couverts
 21h00 **Concert gratuit - Eric Nadeau** chanteur transformiste
 Suivi d'un DJ

SAMEDI 30 MAI

Concours de pétanque sur le terrain derrière l'école.
 13h00 - inscriptions, 10€ la doublette (lots divers).
 14h00 - début du concours.

19h30 Soirée Paëlla

Punch + Paëlla + Salade + Fromage + Dessert

16€ adultes

8€ enfants -8ans

Réservations et règlements auprès de Christiane au 06.86.73.03.88

21h00 **Concert gratuit - David & Co** et **Bandas les Lézards**
 Suivi d'un DJ

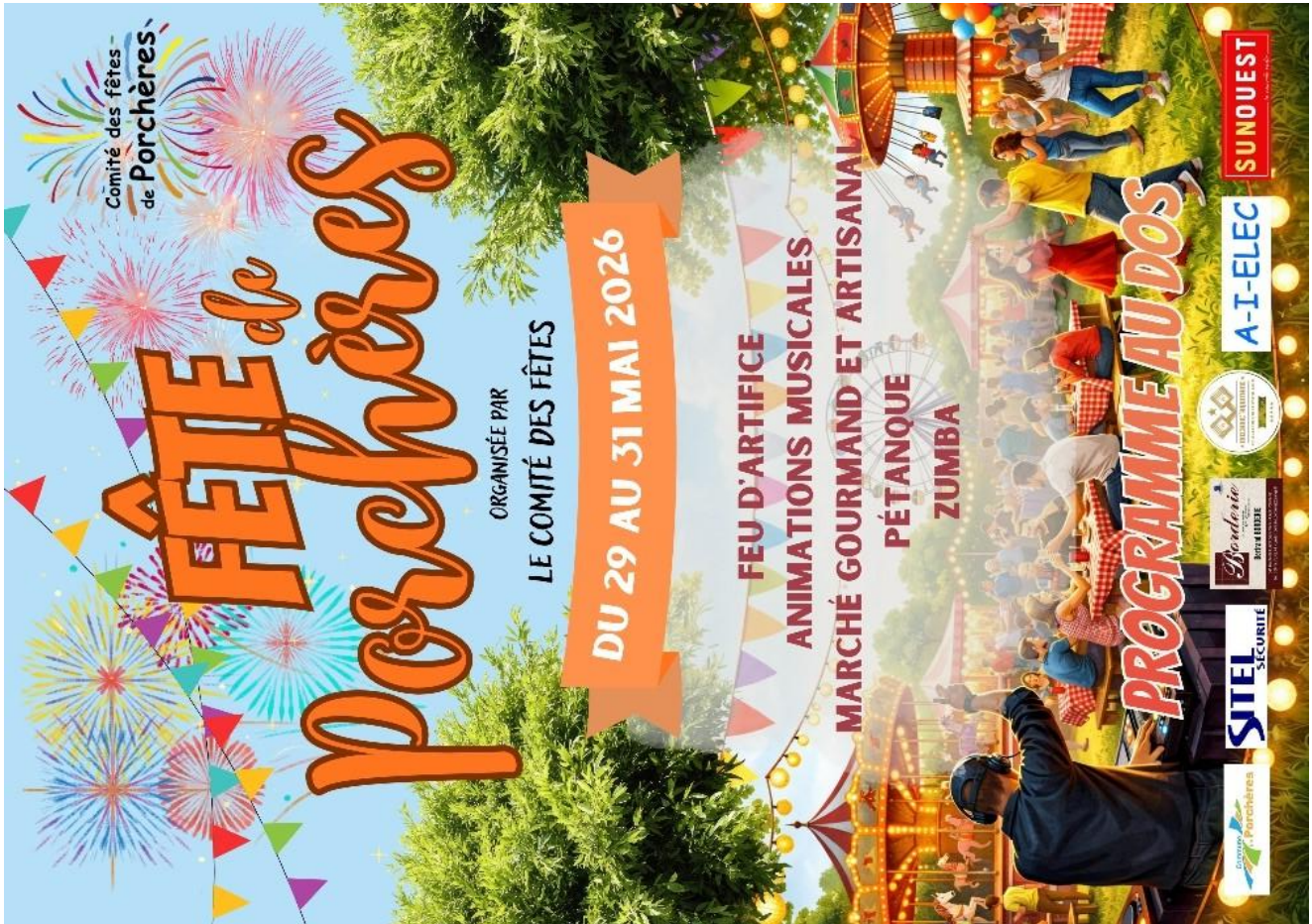
22h30 **Distribution des flambeaux aux enfants** devant la salle

23h00 **Feu d'artifice** suivi d'un bal animé par Dj David

DIMANCHE 31 MAI

De 10h00 à 19h00 **Marché Artisanal** avec restauration sur place
 (fleurs, vieilles voitures, créateurs, vannerie...)
 15h00 **Zumba déguisée** avec Emmanuelle Merit

Attractions foraines pour tous durant les 3 jours
Si mauvais temps, repas sous barnums



Comité des fêtes
de Porchères



Renseignements auprès
d'Alex au 06.82.89.34.15



cfp.porcheres@orange.fr

Animations estivales

Fête de la musique : Dimanche 21 juin, l'association Au Parc du Château de Chollet organise la Fête de la Musique. L'occasion pour tous de profiter d'une déambulation musicale dans le parc du château. Du jazz au rock, de la variété française au classique, un programme très varié vous attend.



Feu de la Saint-Jean : Vendredi 26 juin, l'association Anim'Ton Bourg vous convie au traditionnel Feu de la Saint-Jean qui se déroulera sur le terrain communal à côté du City stade.

Vide-greniers : Dimanche 28 juin, le Comité Des Fêtes organise son vide-greniers sur le terrain communal à côté de la salle polyvalente. Ouverture du terrain dès 6h. 1,50 € le mètre linéaire et possibilité de garer son véhicule derrière soi. Inscriptions auprès d'Alex au 06.82.89.34.15.

Fête agricole :



11^{ème}
GRANDE FÊTE AGRICOLE
18 & 19 Juillet 2026
PORCHÈRES
Près de Coutras (Gironde)

Concours départemental de la race Limousine

10^{ème} Championnat de lancer de bouses de vache
à partir de 16h dimanche

RANDONNÉE PASTORALE & TRANSHUMANCE
BATTAGES À L'ANCIENNE
MINI FERME
MARCHÉ DE PRODUCTEURS
ARTISANAT LOCAL
ANIMATIONS POUR TOUS

REPAS DES ÉLEVEURS
24 € / à 20h
sur réservation 06 86 73 03 88

RENSEIGNEMENTS :
06 85 47 40 37

Logos: LACALI, Anim'Ton Bourg, Commune de Porchères, SUN OUEST, CHASSE QUÉBÉCOISE, CA AQUITAINE, Gely

L'été au Moulin de Porchères

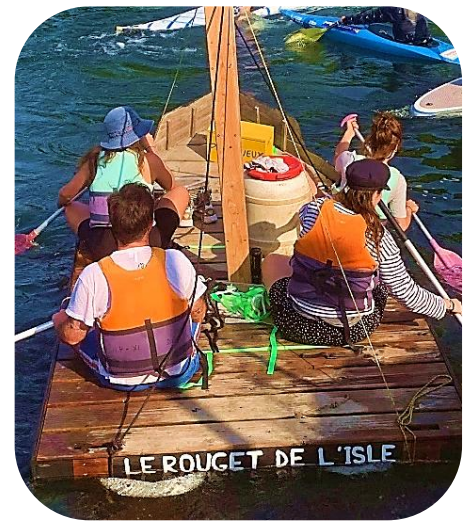


La saison 2026 a déjà démarré au Moulin ! Visites et ateliers « Fabrique ton pain ! » ont toujours beaucoup de succès auprès des plus jeunes et des moins jeunes !

Le restaurant « La table du Moulin » est ouvert depuis le 7 mai et c'est l'équipe du Ptit Cro Magnon de Saint-Médard-de-Guizières qui se fait un plaisir de vous régaler !

La semaine Au Fil de l'Isle

Pour sa quatrième édition, la semaine Au Fil de l'Isle passera de nouveau par Porchères. Rendez-vous fin août pour accueillir le radeau « Le Rouget de l'Isle ». Balades, construction de radeaux, conférences, ateliers... Retrouvez le programme complet sur la page Facebook dédiée : Parlement de l'Isle / Semaines au fil de l'Isle.



Les lieux de baignades

La plage de Saint-Seurin :

Pour la saison 2026, le site de la Plage de Saint-Seurin vous accueillera du 1^{er} juillet au 30 août. Rendez-vous incontournable pour un moment de détente ! Les dates et heures de la baignade surveillée vous seront communiquées très bientôt.



La piscine de Lagrave :



La piscine de Lagrave vous accueillera tout l'été à partir du dimanche 5 juillet ! Aquagym, natation, baignade, ou détente au bord de l'eau ! Un large choix d'activités rafraîchissantes vous attend !

Agenda 2026

16 et 17 mai	Du 29 au 31 mai	12 juin
Journées européennes des moulins	Fête Locale	Fête des écoles (Saint-Antoine)
Moulin de Porchères	Comité Des Fêtes	Les Filous de l'Isle
		
21 juin	26 juin	28 juin
Fête de la musique	Feu de la Saint-Jean	Vide-greniers
Au Parc du Château de Chollet	Anim' Ton Bourg	Comité Des Fêtes
		
4 juillet	18 et 19 juillet	28 août
Repas d'ouverture de la piscine	Grande fête agricole	Marché nocturne
L'Avenir de La Double	Anim' Ton Bourg	Anim' Ton Bourg
		

Horaires d'ouverture :

Lundi	14 h - 18 h
Mardi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h 30
Jeudi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h 30, 14 h - 17 h



Mairie de Porchères
 37 place Paul et Pierre Barrau
 33660 PORCHERES
 Tel : 05.57.49.61.52
 mairie@porcheres.fr
<http://www.porcheres.fr>
 Facebook #mairiedeporcheres